

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin deux mille dix-sept, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND (à partir de 20h50), Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints au Maire, M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme GOURSONNET M. MUSQUET, M. VAZ, M. CARRE, Mme SURENDIRAN, M. THEVENOT, M. RAMOS, M. BRAMY, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme HAMA, Adjointe au Maire, (procuration à M. GALIOTTO), M. HITACHE, Adjoint au Maire, (procuration à M. BOUMEDJANE), Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BOUR), Mme CAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. RANQUET), Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, (procuration à Mme COMAYRAS), Mme SEGURA, Conseillère Municipale, (procuration à M. CARRE), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. RAMOS), M. SOUBEN, Conseiller Municipal, (procuration à M. MIGNOT), Mme DELMAS, Conseillère Municipale, (procuration à Mme TANSERI), M. GAY, Conseiller Municipal, (procuration à M. BRAMY), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à Mme MILOT).

ABSENTS : Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SURENDIRAN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Nous ouvrons la séance du quatrième Conseil Municipal de l'année 2017. Je vous donne la liste des excusés et procurations.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Stéphanie SURENDIRAN soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCEDE à la nomination de Mme Stéphanie SURENDIRAN, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui vote pour l'approbation de ce procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2017.

1. GRAND PARIS EXPRESS – ACCORD DONNÉ À LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS DE DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme vous le savez, la Ville bénéficiera à l'horizon 2024 de deux gares du Grand Paris Express : ligne 16 et ligne 17. Concernant plus particulièrement la ligne 16, il conviendra d'autoriser la Société du Grand Paris (SGP) à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur des terrains qui appartiennent à la Ville.

Pour ce faire, il convient successivement de soumettre au vote deux délibérations, l'une qui permettra d'autoriser la SGP à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle AE0019 et dans un second temps sur la passerelle AY0501... Une question ?

M. DIDIER MIGNOT :

Ce sera court, puisque c'est évidemment un projet qu'on connaît bien. On a bien conscience qu'il s'agit d'une autorisation d'urbanisme, mais comme dans la note il y a aussi le projet urbain, évoqué... C'est plus des questions qu'autre chose mais... Il est évoqué la ligne 17 mais vous nous confirmez bien que la gare... La note précise que la gare sur la ligne 17, aéroport du Bourget, sera face à l'aéroport mais vous précisez bien qu'elle sera sur la parcelle de l'aéroport ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle sera sur la parcelle de l'aéroport et la sortie annexe sera sur la commune du Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

La troisième chose : il est évoqué la future Maison des Arts martiaux, on a bien compris le « jeu de tiroirs », si je puis dire, mais sauf erreur de ma part il n'est pas dit où sera reconstruite la future Maison des arts martiaux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur la parcelle Descartes, comme je l'avais expliqué, je crois, lors du Conseil Municipal précédent.

M. DIDIER MIGNOT :

Comme ce n'est pas dit dans la note...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le terrain était trop petit sur la parcelle. Je me suis rendu compte, quand on a reçu les cinq architectes sélectionnés, les cinq groupements, que finalement on leur avait compliqué la tâche, qu'on avait des cubes et qu'ils étaient contraints de construire sur la totalité de la parcelle pour répondre à notre cahier des charges.

Donc, on aurait eu des cubes, plus ou moins jolis en fonction de... On a décidé de relancer le marché et de placer sur la parcelle Descartes, entre les terrains de sport et l'angle, le bout du triangle coté Macé/Audin, où il y a de la place pour faire un bâtiment emblématique avec des parkings en surface.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous avons été saisis. Je pense que c'est important, j'avais déjà été saisi en d'autre temps, et là, les choses s'accéléraient des riverains nous demandent peut-être que se tienne une réunion avec la SGP pour lever un certain nombre d'inquiétudes par rapport au passage du tunnel. On avait déjà évoqué ces craintes mais les choses arrivent, la SGP commence à démarcher les habitants pour leur expliquer la parcelle souterraine, etc. Cela suscite un peu d'inquiétude, et c'est normal, de la part des gens concernés par le trajet du tunnel.

On souhaiterait qu'une réunion publique de la SGP permette d'expliquer un peu comment les choses se passeront, pour rassurer et tranquilliser tout le monde. C'est une demande que nous vous faisons.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est prévu. Il se trouve que je les ai reçus juste après le deuxième tour. Je leur ai fait la remarque : ils auraient pu attendre un peu au lieu d'affoler les gens en plein scrutin électoral. Des gens ont compris qu'on leur piquait leur terrain, alors que c'est un droit de passer en dessous. Cela prouve que leur courrier n'a pas été envoyé au bon moment, et en plus, il n'était pas suffisamment précis, il était trop technique. Donc, effectivement, nous allons faire une réunion avec les gens de la SGP pour qu'ils apportent des éclaircissements, bien sûr, c'est prévu comme ça.

Qui est pour l'autorisation ?

- **Accord donné à la Société du Grand Paris de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle AE 0019 – Gare du Grand Paris Express Blanc-Mesnil centre :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la SOCIETE DU GRAND PARIS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet de création d'une gare de la ligne 16 du Grand Paris Express sur la parcelle AE0019.

- **Accord donné à la Société du Grand Paris de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle AY 0501 – Ouvrage annexe n° 104P :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la SOCIETE DU GRAND PARIS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet de création d'une gare de la ligne 16 du Grand Paris Express sur la parcelle AY0501.

2. PROJET URBAIN SUR LE TERRAIN SIS 156, AVENUE PASTEUR
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de l'ancien Centre Technique Municipal. Cette semaine, la Ville a acheté pour 6,8 M€ le terrain de l'ancienne entreprise Bosch qui se trouve à l'entrée de la zone du Sous-Coudray. J'ai déjà expliqué cela lors d'un précédent Conseil Municipal, mais je le dis pour le public. Il s'agit d'héberger nos agents du CTM dans de meilleures conditions de travail, le CTM actuel étant quelque peu vétuste. Donc, il s'agit de le moderniser et de les accueillir dans de bonnes conditions.

Pour pouvoir le faire sans que cela coûte d'argent à la Ville, on a acheté le terrain Bosch pour 6,8 M€, en sachant qu'une partie est louée à une entreprise, pour environ 180 000 € par an, donc on va amortir aussi quelque peu le montant du prix de vente, et on vendra le terrain actuel du CTM pour le montant qui vous est indiqué, le montant global étant un peu plus de 12 M€. Cela veut dire que sur ces 12 M€, on prélèvera une partie pour effectuer les transformations du CTM et faire « la chaussure à notre pied ».

Sur le terrain de l'ancien CTM, c'est le Groupe OGIC qui nous a fait cette proposition à 12 M€. Il souhaite construire un peu plus de 300 logements, c'est là encore le moyen qu'on a trouvé de paysager et de ramener le parc à cet endroit-là jusqu'à l'avenue Pasteur, de la même manière que sur le projet un peu plus loin, Cogedim, là où il y a l'émergence de la gare du Grand Paris Express, la ligne 16, on a préservé une partie du terrain pour agrandir le parc urbain et le ramener jusqu'à l'avenue de la Division Leclerc. L'idée est que les familles puissent, en passant sur cette grande avenue, rentrer un peu plus facilement dans le parc au moyen de grandes grilles qui seront implantées. Cela permettra de fermer le parc à cet endroit-là.

On a imposé au Groupe OGIC d'avoir, en plus de l'architecte, un architecte paysagiste. Il y aura, prévu dans ce projet, un verger. Il y aura des figuiers. L'idée est que les gens puissent, en descendant de chez eux, cueillir des fruits, faire la cueillette et remonter. Vous verrez, lorsque le projet sera annoncé, qu'il est très paysager, et les bâtiments seront très peu élevés et seront noyés dans le parc. Voilà les précisions que je souhaitais vous apporter.

Il y aura quatre votes sur ce mémoire :

- Le premier vote pour acter le principe de désaffectation et de déclassement de la parcelle.
- Le deuxième vote pour approuver la cession à OGIC.
- Le troisième vote pour autoriser la société OGIC à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme.
- Le quatrième vote pour autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire et d'aménagement du nouveau CTM, rue Albert Einstein, c'est-à-dire sur les bâtiments Bosch actuels.

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter contre, mais on a déjà eu ce débat, notamment sur la nature du projet urbain que vous proposez à cet endroit là, notamment l'absence de logements sociaux sur cette parcelle. De plus, vous évoquez 300 logements, il y a « 459 » dans la note. Entre le premier mémoire et le deuxième...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est plus de 300 effectivement, je n'avais pas le chiffre exact en tête. C'est 380.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais dans la note, il y a 459, donc on a considérablement augmenté le nombre de logements entre un mémoire et l'autre. Nous voudrions savoir pourquoi d'un seul coup le nombre de logements augmente de cette manière-là. Après, c'est la question de...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais le prix d'acquisition a augmenté de la même manière, en parallèle. C'est ce qui permet d'équilibrer l'opération pour nous, voire de faire un peu de bénéfices.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est surtout ce qui permet au promoteur de faire encore plus de bénéfices. C'est le climat économique de l'opération, j'entends bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vous apprends pas le mode de fonctionnement des choses : on vend des mètres carrés constructibles et en même temps, le terrain vaut plus cher, évidemment.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais on s'est prononcé une première fois sur 300 logements, et à la fin on en a 459.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais le prix de cession du terrain a monté.

M. DIDIER MIGNOT :

« C'est peut-être 150 logements sociaux ! », me souffle Hervé Bramey !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je répondrai sur les logements sociaux.

M. DIDIER MIGNOT :

Après, c'est sur la question de l'ouverture du parc sur la Ville ; c'est pour bien comprendre. Vous avez donné quelques éléments qui m'aident à y voir un peu plus clair, ramener le parc, des espaces paysagers sur le bord des rues, est une bonne chose, mais vous parlez y compris du traitement des espaces à l'extérieur de la résidence, notamment par la réalisation d'un parvis, si j'ai bien compris. Donc, des immeubles à la place du CTM (pour faire vite).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur les côtés, avec un grand couloir.

M. DIDIER MIGNOT :

Ces espaces paysagers seront-ils accessibles à l'ensemble de la population ? Je reformule la question : c'est donc une résidence qui ne va pas être, comme on dit, résidentialisée ? C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de... ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y aura une partie privée, et il y aura un passage très large, ouvert, pour pouvoir rejoindre le parc.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord, c'est une porte du parc.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est ça.

M. DIDIER MIGNOT :

Parce que l'ouverture du parc sur la Ville, ça voulait dire que tout le monde pouvait bénéficier des espaces paysagers ; là, on aura un bénéfice de visu mais on ne pourra pas y pénétrer puisque ce sera dans la résidence.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Attendez, je ne comprends pas : aujourd'hui, on ne voit pas le parc, demain, il sera là. Donc, l'idée est qu'il y ait à droite et à gauche de la parcelle des petits bâtiments pas très hauts, noyés dans la verdure, et qu'au centre on ait un large couloir, paysager lui aussi. Le parc revient jusque-là, et les gens seront dans le parc dès l'entrée par l'avenue Pasteur. Mais, ils n'auront pas accès aux bâtiments qui seront, eux, fermés.

Je laisse la parole à M. BARRÈS après, mais sur les logements sociaux c'est toujours le même sujet : vous allez régulièrement nous dire qu'il n'y a pas assez de logements sociaux et à chaque fois je vais vous répondre, et ce ne sera pas une surprise, qu'on a déjà 43 % de logements sociaux, qu'on ajoute à ces 43 % de logements sociaux (c'est le chiffre de l'État, je pense que c'est plus) des logements sociaux de fait : la paupérisation de la zone pavillonnaire, l'action des marchands de sommeil contre lesquels on lutte, et on est au-delà de 50 %. L'État nous demande 24/25 % de logements sociaux, on est au double. Je pense que les Blanc-Mesnilois, à travers leurs impôts, font suffisamment d'efforts pour payer le social.

Aujourd'hui, il est question de rééquilibrer la sociologie de la Ville. Donc, j'assume pleinement ! A cet endroit-là comme à d'autres endroits, il n'y aura pas de logement social supplémentaire, il y aura de l'accession à la propriété, pour rééquilibrer la sociologie de la Ville. Les gens qui payent l'impôt, la taxe d'habitation... A supposer qu'on ne nous la prenne pas, mais ce sera un autre sujet, j'espère que nous serons d'accord pour défendre notre taxe d'habitation au cas où le nouveau président voudrait. Mais, aujourd'hui, on a un ménage sur trois qui acquitte l'impôt au Blanc-Mesnil, ce n'est pas suffisant. Si on veut continuer à faire du social, il faut des gens qui le payent et on va faire en sorte d'attirer des gens qui ont un peu d'argent dans leur poche. J'assume totalement ce choix.

M. BARRÈS.

M. ALAIN BARRÈS :

C'est une question technique. Je vois qu'il y a environ 459 logements, 40 % de T1 et T2, donc 60 % à partir du T3, T4, éventuellement T5, et je vois 459 places de parking, donc je me pose la question : y aura-t-il assez de places de parking ? Il me semble qu'il y a des lois, qu'à partir d'une certaine surface de logements on doit avoir deux places de parking. Là, cela ne correspond pas, à moins qu'il y ait... C'est technique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a respecté les lois. On a d'ailleurs résisté, comme sur chaque projet, parce que les gens du bâtiment cherchent à nous coller un maximum de T1, T2, bien évidemment, donc on résiste parce qu'on veut des familles. Donc, on exige un taux de T3, T4, quelques T5. Ensuite, il y a des ratios en fonction de la quantité de T1 et T2. Là, on est tout à fait dans la norme des parkings qui seront créés, d'ailleurs en dessous, pas en surface. On a respecté les normes. On peut toujours trouver que ce n'est pas assez mais on est dans les normes de ce qui est pratiqué ailleurs.

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Une enquête qui date de 2008 indiquait que c'est 1,25 voiture par logement, là on est à l'égalité donc il me semble qu'on n'est pas dans la norme de cette enquête. Je ne pense pas qu'il y ait une réduction du nombre de voitures par ménage et en plus, ce serait intéressant de savoir quelle est la norme prévue par le PLU que vous avez voté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une place par logement. Et dans le pavillonnaire, on impose deux places pour toutes les constructions nouvelles. Mais, encore une fois, on respecte les normes donc s'il apparaît qu'il y a eu une erreur, on fera en sorte que les gens du BTP se conforment aux règles. Je serai intransigeant là-dessus.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? J'ai entendu que l'opposition s'opposait, c'est son rôle, l'opposition s'oppose.

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : principe de désaffectation et de déclassement de la parcelle cadastrée section BK n° 29 d'une superficie de 19 012 m² affectée au domaine public communal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ACTE le principe de désaffectation et de déclassement de la parcelle BK n°29.

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : cession de la parcelle cadastrée section BK n° 29 d'une superficie de 19 012 m² au profit de la société OGIC Ile-de-France Est :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la cession, par phase, de la parcelle BK n°29, propriété de la Ville au profit de la société OGIC ILE-DE-FRANCE EST.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte et documents afférents à cette cession.

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : accord donné à OGIC Ile-de-France Est de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE la société OGIC ILE-DE-FRANCE EST à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Demande de permis de construire et d'aménagement du nouveau CTM sis 2, avenue Albert Einstein :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et d'aménagement du nouveau CTM sis 2, avenue Albert Einstein.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

M. DIDIER MIGNOT :

On sait aussi être constructif, mais par sur ça.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le terme est un peu galvaudé, en ce moment.

3. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (D.S.U.C.S.) – ANNEE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je le dis pour la salle, la commune est bénéficiaire de cette dotation de solidarité urbaine, et elle a perçu un montant d'un peu plus de 7 M€ en 2016, contre 5,900 M€ (6 M€) en 2015, soit une hausse d'environ 19 %. Le tableau qui est joint au mémoire retrace les opérations réalisées avec ces fonds. On est obligé de le faire. Y a-t-il des commentaires sur ce point ?

M. BRAMY... Je crois qu'on s'est mal compris, on ne supprime pas les logements sociaux, on fait en sorte de faire... Non, Monsieur, non, on ne les supprimera pas, on va reconstruire à l'identique. On est obligé de le faire... Ça, c'est ce que vous racontez aux gogos qui veulent bien vous croire, parce que l'ANRU va nous obliger de toute façon à reconstruire à 1 pour 1 et on va rajouter du logement en accession.

Donc l'idée... M. BRAMY, j'aimerais bien qu'on arrête une forme de démagogie, quand même ça s'apparente à du mensonge, à de la tromperie. Ne dites pas qu'on va supprimer des logements sociaux, on va faire baisser le taux sur la Ville de logements sociaux, en ajoutant le logement en accession, ce qui est tout à fait différent !

M. HERVE BRAMY :

M. le Maire, je suis tout à fait preneur d'arrêter de dire, selon vous, des mensonges. Comment avez-vous dit ? Radio...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Radio Coco ment ! Oui, oui.

M. HERVE BRAMY :

Eh bien donnez-nous les informations ! Toutes les informations. On ne les a pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est le NPNRU ! Il suffit de lire les textes.

M. HERVE BRAMY :

Vous les avez, vous, vous l'avez signé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous êtes informés ! Vous avez été élus ; combien de mandats successifs ?

M. HERVE BRAMY :

Nous n'avons pas les documents. Rassurez-vous, on vous a écrit, vous allez recevoir la lettre qui vous demande de nous donner les documents, comme on l'a fait au préfet, à tout le monde, parce que personne n'est informé, c'est ça le problème !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis d'accord que le préfet ne répond pas souvent, c'est vrai. Je le lui ai dit cette semaine encore au téléphone. Non. Puisque vous parlez du projet des Tilleuls. On a un peu plus de 2 600 logements sociaux, ils seront reconstruits un pour un, sur site. Alors attention, on se bat avec l'Etat, parce que l'Etat nous dit qu'il faut reconstruire hors site une proportion, mais je refuse catégoriquement de dire aux gens...

Et c'est une vraie bagarre qu'on a avec l'Etat, avec la DRIHL notamment, parce qu'ils sont assez dogmatiques. Je ne serai pas le maire qui dira aux gens : « Maintenant que le quartier est beau, vous allez habiter ailleurs ! ». Ce n'est pas moi qui ferai ça... Non, mais c'est ce qu'on nous impose, ce qu'on essaye de nous imposer, et je ne céderai pas. Alors, venez en renfort si vous le voulez, et vous êtes le bienvenu, mais moi je ne céderai pas à ça.

Ce qu'on va faire, en revanche, c'est qu'en plus des 2 600 logements sociaux que l'on reconstruira 1 pour 1 (il n'en manquera pas un) on ajoutera, puisque ce sera paysager, des logements en accession (accession sociale, accession pleine), de manière à remettre une mixité sociale au cœur des Tilleuls. C'est ce que l'Etat ne comprend pas, il voudrait nous faire faire de la mixité sociale ailleurs, alors qu'on l'apporte sur site.

C'est vraiment l'enjeu et l'Etat aujourd'hui ne veut pas comprendre ça, mais il y a une vraie bagarre.

M. HERVE BRAMY :

Peut-être que cela n'est pas possible, mettre 5 000 logements sur un périmètre et un territoire aussi réduits. J'ai lu que le risque était que les logements sociaux seraient reconstruits sur l'ensemble du territoire de Terres d'Envol. C'est écrit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, attendez, le préfet a retoqué... La préfète à l'Egalité des chances, Mme BENRABIA, nous a écrit clairement qu'il fallait qu'on se débrouille au sein de l'EPT pour gérer nos problèmes de logements sociaux. Je pense qu'ils doivent être mieux répartis, y compris vers les Yvelines et vers les Hauts-de-Seine. Je pense que nous sommes d'accord sur ce sujet-là. Mais, on va nous interdire de le faire. On nous dit en gros : « Vous avez plus de logements sociaux qu'ailleurs, mais on va continuer à en construire chez vous, en Seine-Saint-Denis ». Je pense que ce n'est pas acceptable.

Après, un autre sujet est notre territoire, à nous. C'est surprenant mais la mairie..., votre ami ASENSI, à l'autre bout du territoire, est celui qui a pratiquement le moins de logements sociaux : il est à 35, 34 % ; et nous à 43 % officiellement, en fait à près de 50 %... Si on doit construire des logements sociaux sur le territoire, c'est plus chez lui que chez nous.

J'essaie de raisonner un peu, je suis quelqu'un de raisonnable, et je fais le constat qu'aujourd'hui, compte tenu du taux de logements sociaux de la Ville, le budget est plombé et à un moment donné la question va se poser : comment continuer à faire du social ? Et on continue à faire beaucoup de social au Blanc-Mesnil. Cela va être compliqué de le financer. L'Etat va nous donner de moins en moins de dotations, tout est en baisse. Je crains qu'on « prenne » au niveau fiscal, avec ce nouveau gouvernement. La question qui va se poser sera : comment continuer à avoir le même niveau de prestations, y compris sociales, sur la Ville ? On s'est éloigné un peu... On aura d'autres occasions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.C.S.) au titre de l'année 2016 comme suit :

Projet	Montant des actions/travaux	Autres subventions	Utilisation de la DSUCS
Actions d'accompagnement sanitaire et social en direction des familles	72 703,39 €	5 925,00 €	66 778,39 €
Actions culturelles	9000,00 €	0,00 €	9000,00 €
Actions en direction de la jeunesse et des sports	2 411 088,02 €	0,00 €	2 411 088,02 €
Actions en direction de l'enfance (enseignement – formation)	1 300 601,90 €	0,00 €	1 300 601,90 €
Contrat de Ville (CDV) et Urbanisme	3 271 443,39 €	0,00 €	3 271 443,39 €
TOTAL	7 064 836,70 €	5 925,00 €	7 058 911,70 €

4. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) – ANNEE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La commune a bénéficié du FSRIF, elle a perçu un montant d'environ 4,5 M€ en 2016. Le tableau retrace les opérations réalisées avec ces fonds. J'imagine que c'est le même vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, nous allons nous abstenir. Juste une remarque sur la vidéo-protection. Je peux me tromper, mais je n'avais pas en mémoire que le FSRIF participait au plan de financement de la vidéo-protection.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas grand-chose, moins que la Région et que d'autres organismes, mais un peu quand même.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Il était dans le plan de financement ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) au titre de l'année 2016.

Projet	Montant	Autres subventions	Utilisation du FSRIF
Travaux au Théâtre du Blanc-Mesnil et la médiathèque	171 380,98 €		171 380,98 €
Travaux au marché du centre	94 227,84 €		94 227,84 €
Réfection de voirie en Ville	1 990 761,08 €		1 990 761,08 €
Réfection de la rue Santos Dumont	820 100,44 €	422 400,00 €	397 700,44 €
Réfection de l'éclairage public en Ville	243 544,29 €		243 544,29 €
Pose d'un ascenseur à l'hôtel de Ville	232 030,63 €	183 702,31 €	48 328,32 €
Vidéo protection	1 847 855,08 €	28 800,00 €	1 819 055,08 €
TOTAL	5 399 900,34 €	634 902,31 €	4 764 998,03 €

5. REAMENAGEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SOCIETE « TOIT ET JOIE »
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un jeu d'écriture, il n'y a pas à épiloguer. D'ailleurs, comme le point 6.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur

6. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DES PRETS INITIALEMENT CONTRACTES PAR L'O.P.I.E.V.O.Y. AU PROFIT DE L'O.P.H. 93

M. DIDIER MIGNOT :

Nous n'avions pas pu avoir les explications lors du dernier Conseil Municipal ; nous voudrions savoir précisément où on en est dans ce dossier, sur le rachat de Seine-Saint-Denis Habitat, etc., parce qu'il y a la consignation de 10 M€. Pour avoir un point d'information précis.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, il n'y a plus la consignation de 10 M€. On a constaté que l'Etat passait en force sur ce dossier, ce qui n'est pas une bonne chose pour les habitants de l'OPIEVOY d'hier, OPH 93 aujourd'hui. Ils se plaignent d'ailleurs que les bâtiments ne soient plus entretenus. Je me suis battu pour éviter que les résidents OPIEVOY n'aient comme bailleur l'OPH 93. Clairement, l'Etat est passé en force.

Donc, on a fait procès sur procès et appel, jusqu'à ce qu'on nous demande de consigner 10 M€, et comme on a pris une fessée devant le tribunal puisqu'à chaque fois on a bien compris qu'on ne pouvait pas gagner et qu'on ne devait pas gagner, on s'est dit qu'on allait arrêter les frais, déconsigner la somme. On l'a utilisée pour l'achat de la parcelle qui vient d'être mise au vote, pour le nouveau CTM, cela évitait d'emprunter 1 M€ de plus, etc.

Donc, on a déconsigné les sommes et on arrête les frais sur ce dossier-là. On sera auprès des habitants pour les défendre contre le méchant bailleur OPH 93 qui n'est pas décidé à faire les choses convenablement, je pense. Mais, vous serez avec nous ?

M. DIDIER MIGNOT :

On sera là aussi. J'ai déjà écrit au président de l'OPH 93, sur la situation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr... Faire du logement social comme cela n'est pas une bonne idée, il faut que le bailleur soit au niveau. Prenez la Cité Pasteur qui se dégrade, et OSICA de l'autre côté de la rue : on voit qu'il y a des bons bailleurs et des moins bons, et j'aurais voulu qu'OSICA reprenne la Cité Pasteur, et OSICA était prêt à le faire. C'est pourquoi nous nous sommes battus, et d'autres bailleurs un peu plus loin auraient pu reprendre une partie du patrimoine, aussi. On a échoué, l'Etat est passé en force, je ne peux que le constater, tristement, mais vraiment ça me fait peine, je pense que c'est une très mauvaise idée.

Le problème est que les gens qui ont décidé de ça, M. CARENCO et compagnie, sont partis maintenant. C'est M. CARENCO au départ. J'ai le souvenir d'avoir été appelé le 2 ou 3 janvier par le préfet : « Bonne année, M. le Maire ! », je me suis demandé ce qu'il allait me dire, et c'était pour m'expliquer qu'il allait s'opposer à nous. M. CARENCO était derrière à la manœuvre, pour qu'avant son départ le problème soit réglé, au profit de l'OPH 93.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire de signer la convention de transfert établie par le Groupe Caisse des Dépôts – Etablissement public/ Direction des fonds du d'épargne.

<p>7. CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE OSICA</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

OSICA avait besoin d'une garantie, on en a profité pour renégocier pour avoir plus de logements à attribuer. Ce sera le cas mais comme les logements sont tous occupés, ce sera le cas dès qu'ils se libéreront. Cela prendra un peu de temps ; en tout cas, on a augmenté le nombre de logements à attribuer par la Ville sur le patrimoine d'OSICA, qui est recherché, demandé, par les habitants, donc je pense que c'est une bonne idée.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et la société OSICA ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

<p>8. APPROBATION DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SEM DELTAVILLE PAR LA SEM SEQUANO AMENAGEMENT</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne prends pas part au vote. Là encore, c'est un jeu d'écritures. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le projet de modification des statuts et notamment de l'objet social de SEQUANO AMENAGEMENT,
- APPROUVE le traité de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences,
- APPROUVE la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables, ainsi que la répartition future des postes au sein du conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion ;
- APPROUVE le principe de nomination de 17 censeurs au Conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT ;

- DONNE pouvoir au représentant de la ville du Blanc-Mesnil à l'assemblée générale de SEQUANO AMENAGEMENT en vue :
 - D'APPROUVER les nouveaux statuts et notamment le projet d'extension de l'objet social ;
 - D'APPROUVER le projet de fusion ;
 - D'APPROUVER toute autre décision liée à cette opération et en facilitant la réalisation ;
 - D'APPROUVER la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables ainsi que la répartition future des postes au sein du conseil d'administration ;
 - D'APPROUVER la création de 17 postes de censeurs ;
 - D'APPROUVER la nomination des censeurs proposés ;
- CONFIRME la désignation de monsieur Thierry MEIGNEN, maire de la Ville du Blanc-Mesnil, à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion*, et lui donner pouvoir pour renouveler le président actuel ou élire un nouveau président, et pour élire ou renouveler le représentant de l'Assemblée Spéciale des Villes au sein du conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT ;
- APPROUVE en tant que de besoin, le maintien du principe d'organisation de la direction générale de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion* qui est actuellement celui de la dissociation des fonctions du Président du conseil d'administration et du directeur général et d'autoriser le représentant de la ville du Blanc-Mesnil au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT à confirmer, si nécessaire, le principe de cette dissociation.

9. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CREATION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE JULES GUESDE

M. DIDIER MIGNOT :

Nous voterons pour. Juste une remarque : les bâtiments sont déjà construits (ou en cours de construction).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce sera construit cet été, pendant les vacances.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a pas de travaux lancés à Guesde ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, à ma connaissance. C'est en cours ? Ça a commencé, alors.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pour ça : on vous autorise à déposer le permis mais les murs sont déjà montés, bien haut.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On n'a pas eu de Conseil Municipal avant et il fallait commencer pour que ce soit prêt pour la rentrée, j'imagine, mais effectivement je comprends la remarque.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la création de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire Jules Guesde ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

10. EPT – TRANSFERT DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit des personnels chargés de l'exercice des compétences « Eau et Assainissement », « rénovation Urbaine » et « Politique de la ville ». Les personnes restent pour la plupart à leur poste, leurs conditions de rémunération ne sont pas dégradées, s'améliorent dans certains cas, quand on n'est pas parmi les mieux lotis, auquel cas nos conditions s'appliquent à ceux des villes d'à côté. C'est imposé par la loi NOTRe.

M. DIDIER MIGNOT :

On va s'abstenir parce que c'est la loi NOTRe, on a déjà eu ce débat plusieurs fois. Mais au passage, les Blanc-Mesnilois perdent deux jours de congé, par rapport à la situation de l'EPT.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais ils gagnent sur les Tickets Restaurant (les autres) qu'ils n'avaient pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, mais je vous dis... Je fais la remarque mais on va s'abstenir parce que c'est la loi NOTRe.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si on avait pu éviter les EPT, etc., j'aurais été content, mais on est bien obligé de passer par là maintenant ; cela s'impose à nous.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le transfert au 1^{er} juillet 2017, du personnel chargé de l'exercice des compétences « Eau et Assainissement », « rénovation Urbaine » et « Politique de la ville » de la commune du Blanc-Mesnil à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol soit :

Pour la compétence Eau et Assainissement :

Emploi	Grade	Quotité
1 responsable Assainissement	Agent de Maîtrise	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique Pal 1 ^{ère} CL	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique Pal 1 ^{ère} CL	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique Pal 2 ^{ème} CL	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 gestionnaire des réseaux Assainissement	Technicien Pal 1 ^{ère} CL	100

Pour la compétence Politique de la Ville /Rénovation Urbaine:

Emploi	Grade	Quotité
1 Responsable NPNRU PRU et GUP	Attaché	100
1 chargé de mission PRU	Attaché	100
1 chargé de contrat de ville PDV	Attaché	100

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela n'appelle pas de commentaires supplémentaires.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

➤ APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière culturelle				
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 2/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 6.75/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 7/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 3.25/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4.25/20 ^{ème}	0	+1	1

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4.75/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 6/20 ^{ème}	2	-1	1
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 8/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9.75/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10.25/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 12/20 ^{ème}	2	-1	1
Assistants artistique d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 14/20 ^{ème}	1	-1	0
Filière technique				
Adjointes techniques	Adjoint technique à TC	302	-2	300
Filière médico-sociale				
Agents sociaux	Agent social	11	+1	12
Agents sociaux	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3	+1	4

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière administrative				
Adjoint administratifs	Adjoint administratif	83	-1	82
Rédacteurs	Rédacteur	20	+1	21
Attachés	Attaché à TNC 14/35 ^{ème}	0	+1	1
Attachés	Attaché	52	-1	51
Attachés	Attaché principal	9	-1	8
Filière animation				
Animateurs	Animateur	23	-1	22

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

12. VEHICULES DE FONCTION ET VEHICULES DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a renouvelé totalement le parc automobile de la collectivité, qui était assez vétuste. On en profite pour préciser les règles d'utilisation et d'attribution des véhicules.

Une distinction d'usage doit être opérée entre les véhicules de fonction et les véhicules de service, mutuellement assortis d'une autorisation de remisage à domicile. L'affectation des véhicules sera décidée par voie d'arrêté.

Tout cela est transparent mais il s'agissait de préciser les choses et que chaque utilisateur sache dans quelle catégorie il se situe.

M. BARRÈS.

M. ALAIN BARRÈS :

J'ai entendu que vous aviez renouvelé tout le parc automobile, rien à dire, mais je voudrais savoir à quoi sert le très vieux véhicule de la Ville, une camionnette, qui n'arrête pas de changer de place, qui est sur le petit parking près de chez moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va poser la question. Effectivement, il n'a rien à faire là. Nous sommes bien d'accord.

M. ALAIN BARRÈS :

Celui-là, vous avez oublié de le renouveler !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va poser la question. Vous êtes ironique, mais on avait besoin... Les employés roulaient avec un parc automobile..., c'était même dangereux. Là encore, si nous avions pu éviter de dépenser de l'argent nous l'aurions fait mais nous avons bien été obligés, en passant derrière vous, de le faire. Cela faisait bien longtemps que les véhicules n'avaient pas été l'objet d'une telle attention. Ce sera d'ailleurs pareil pour le futur CTM, je pense aussi qu'il était temps de permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions. Cela tombe sous le sens, me semble-t-il.

M. DIDIER MIGNOT :

Surtout si vous privatisez !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous parlez de privatiser quoi ?

M. DIDIER MIGNOT :

Le balayage mécanique, par exemple, mais aussi d'autres services. J'avais posé cette question, sans jamais avoir de réponse claire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quels autres services ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je dis : et peut-être d'autres services.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah ! Je n'avais pas entendu le « peut-être ».

M. DIDIER MIGNOT :

Mais il y a quelques années, vous m'aviez dit non...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur le balayage, c'est intéressant ce que vous dites, parce que nous avons bien été obligés de le faire. On a sept balayeuses, qui font d'ailleurs partie des véhicules qu'il faut changer. Sept balayeuses, c'est un gros budget. L'entretien des balayeuses nous a coûté pas loin de 600 000 € l'an dernier ; c'est une somme colossale. Avec des véhicules régulièrement endommagés, qui prenaient des trottoirs, qui étaient hors d'usage.

Aujourd'hui, on n'a qu'un véhicule qui fonctionne, sur les sept. Les gens nous disent que la Ville est moins propre qu'avant, c'est vrai parce qu'on n'a plus qu'un véhicule. Donc, soit on continue comme ça, on s'endette pour acheter des véhicules, avec des gens souvent un peu de mauvaise volonté, pour certains. Il y a beaucoup d'accidents avec ces véhicules, ça interroge, quand même. Ou alors, on fait porter les achats... Je vais jusqu'au bout du développement, si ça vous intéresse.

Nous avons choisi l'autre option : nous faisons porter l'achat des véhicules par une société privée qui assure le nettoyage de la Ville, ce qui nous coûtera moins cher sur la durée. On n'aura pas de gens malades puisqu'ils seront remplacés, si un véhicule est cassé il est remplacé immédiatement, il n'y aura pas de baisse du service rendu à la population sous prétexte qu'il y a des gens malades ou des véhicules endommagés ou en panne. Il me semble que le marché sera attribué en septembre, mais aujourd'hui il y a des prestations de grande qualité, on en profite pour nettoyer et désinfecter le trottoir, les véhicules passent. Je pense qu'en qualité de service la population y gagnera, c'est pourquoi nous avons fait ce choix et c'est pourquoi le marché a été lancé... A un moment donné, à vouloir trop tirer sur la corde, elle casse. Certains sont en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis.

M. DIDIER MIGNOT :

Qui réparait les balayeuses ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand c'était possible, c'était réparé par le service Mécanique.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci pour cette précision.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais ce n'était pas toujours ça.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement d'utilisation des véhicules de fonction et de service, avec autorisation de remisage à domicile ;
- APPROUVE la liste des véhicules et de leur affectation aux services ;
- ATTRIBUE un véhicule de fonction au Directeur Général des Services de la collectivité.

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AVEC LE COMMISSARIAT DE POLICE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans le cadre du renouvellement du parc, on a mis à disposition du commissariat deux véhicules neufs. Non seulement ils en avaient besoin, mais j'en avais assez d'entendre les habitants de la Ville dire : « La police n'a pas de voiture ! » (le commissariat). La police municipale, elle, se déplace.

Le commissariat de police dit qu'ils n'ont pas les moyens de se déplacer. Donc, ils ont deux voitures supplémentaires. On attend d'eux qu'ils soient un peu plus performants ; c'est exactement en ces termes que j'ai parlé à Mme la Commissaire. Je sais qu'ils font ce qu'ils peuvent, ils sont un peu débordés, mais on aimerait bien, quand les habitants les appellent, qu'ils se déplacent un peu plus souvent.

La conséquence de cela – Gabriel GALIOTTO ne démentira pas – est qu'aujourd'hui, les habitants appellent d'abord la police municipale, parce qu'elle est plus souvent présente, et après la police nationale.

M. GABRIEL GALIOTTO :

Elle est très sollicitée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec le ministère de l'intérieur ;
- AUTORISE monsieur le maire à la signer ;
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

14. DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE, POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UNE AIRE DE JEUX SUR LE PLATEAU MONTILLET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit du sénateur Philippe DALLIER qui, ayant une « queue de budget », en a fait profiter la Ville du Blanc-Mesnil. Donc, il nous subventionne à hauteur de 18 000 €, le coût de la réfection totale du plateau multisports à Montillet, qui va commencer, là. Ce sera terminé avant la fin de l'année. Cela en a bien besoin. Là encore, les gamins qui faisaient des tournois de foot s'écorchaient et terminaient parfois aux urgences, donc on a revu totalement le plateau Montillet. Il y aura un terrain synthétique, « street workout » (à la mode) pour les muscler, et une aire de jeu pour les petits. Un terrain de basket aussi, je crois. On a essayé de penser à tout le monde.

Merci au Sénateur DALLIER de mettre la main à la poche pour nous aider à construire ce plateau Montillet.

C'est la dotation parlementaire, on nous dit qu'elle va disparaître, je me demande si on ne va pas l'utiliser pour essayer de compenser (mais pas dans les bonnes proportions) la taxe d'habitation qu'on va nous piquer.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux sur le plateau Montillet ;
- AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France à solliciter la subvention de 18 000 € au titre de la Dotation d'Action Parlementaire ;
- APPROUVE le plan de financement ;

- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

15. ADHESION AU « RESO COMMERCE » DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-SAINT-DENIS (C.C.I.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion au « Réso Commerce » pour une durée d'un an et pour un coût annuel de 1 000 € ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la fiche correspondant à cette adhésion et tout document se rapportant à ce dossier ;
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

16. FONDS DE PARTICIPATIONS DES HABITANTS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le FPH permet aux habitants de s'organiser, de prendre des décisions, pour aider à la réalisation des projets. C'est un fonds qui est mis en œuvre dans le cadre des crédits de Politique de la Ville, pour soutenir des projets d'habitants organisés en association ou en groupe. Le financement du dispositif est de 14 000 € avec une contribution de la Ville à hauteur de 7 000 €. Cette somme est inscrite dans l'enveloppe du Contrat de Ville 2017 et deux sessions de FPH sont prévues pour l'année 2017.

Pour la première session, il est proposé de subventionner les projets pour un montant total de 8 400 €, tel que présenté dans la note.

M. DIDIER MIGNOT :

Un commentaire. On va s'abstenir cette fois-ci, et on vote pour, et évidemment on est favorable à l'idée d'aider les initiatives citoyennes qui peuvent se dérouler dans la Ville, mais ça fait trois ans qu'on vous demande à chaque fois une évaluation, un bilan, comment les choses sont décidées, comment le fonds de participation...

Enfin bref, on n'a jamais de réponse. Cela vaut pour ça et pour bien d'autres sujets où on nous dit : « Vous aurez les réponses, on vous le dira, on vous écrira », et on n'a jamais les réponses. Cette fois-ci, on n'est pas défavorable à l'idée d'un fonds de participation des habitants, mais je pense que ça a assez duré. Si vous nous dites encore : « On vous écrira », je pense qu'on n'y croit plus ! Donc, on s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La parole est à Christine COMAYRAS pour la réponse.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

M. MIGNOT, si vous lisiez la note de synthèse, on explique qui fait partie de la commission. Ni moi, ni mes collègues élus n'en faisons partie. Après, vous avez le détail et rien ne vous empêche... J'avais dit l'autre fois à M. BRAMY qui demandait ce qui se faisait un peu partout, tout est affiché, tout est public. La déléguée du préfet est garante, elle se rend sur place comme moi pour voir ce qu'il en est. Rien ne vous empêche de passer à la Démocratie Participative pour avoir les jours et les heures. Ce soir, pendant qu'on est là, il se passe quelque chose à Quemener, en sortant allez-y, vous y serez les bienvenus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ATTRIBUE aux associations ou aux groupes d'habitants, conformément aux tableaux présentés par thématiques ci-dessus, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 8 400 € ;
- AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'en profite pour préciser que l'IFAC a obtenu toutes les accréditations, puisque j'ai lu l'inverse dans certains blogs ! Ils ont obtenu les accréditations de la CAF, normalement d'ailleurs, avec mention très bien. Je vous donne l'information puisque ça semblait vous démanger un petit peu.

17. DECLARATION DES ANTENNES JEUNESSE DE LA VILLE AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de déclarer les antennes Jeunesse de la Ville pour, là encore, rentrer dans le cadre de subventions qu'on doit décrocher pour nous aider à animer ces antennes.

M. BRAMY. Vous êtes content ?

M. HERVE BRAMY :

Très content ! Je voudrais bien savoir pourquoi les deux Maisons de quartier ont été dégradées de cette manière...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dégradées ?

M. HERVE BRAMY :

Oui, j'ai les photos, si vous les voulez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Moi aussi.

M. HERVE BRAMY :

Il y a quand même un problème, je n'ai jamais connu...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah non ! Il n'y a pas un gymnase qui a brûlé ?

M. HERVE BRAMY :

Non, je parle des Maisons pour tous, qui ont toujours été placées sous la bienveillance de la population, même en 2005...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La bienveillance ! Ce n'est pas toujours le cas !

M. HERVE BRAMY :

Oui, la bienveillance de la population, et je pense que ça traduit un malaise.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vois où vous allez en venir... Si, si ! Je ne peux pas vous répondre car une enquête de police va bientôt aboutir. Je vous donnerai tous les éléments, y compris les commanditaires, après. C'est ce qu'on cherche. Vous aurez tout ça, et dans les détails. Et dans les détails ! Ça ne va pas tarder. Moi aussi, je suis intéressé. Très intéressé. On va voir qui sont les commanditaires, mais il y a certainement une raison.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la déclaration des antennes jeunesse de la Ville auprès de la D.D.C.S.,
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la caisse d'allocations familiales une aide à l'investissement pour la création de ces antennes jeunesse,
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières auprès d'autres partenaires,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents y afférents,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES DE LOCATAIRES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la « suite du train ». Qui est pour l'adoption du mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2017, à chacune des amicales de locataires suivantes :
 - Marcel Alizard
 - Résidence du Cèdre
 - Vacher
 - Pierre Montillet.
 - Victor Hugo
 - Quatre Tours

- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

19. CONVENTION PARTENARIALE ENTRE EDF ET LA VILLE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, c'est banal.

Qui est pour l'adoption du mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention partenariale entre EDF et la Ville ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

20. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL – RENOUELEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – D.R.A.C. ILE-DE-FRANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit du renouvellement de la demande de subvention au ministère de la Culture.

M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

On se réjouit et on va soutenir ce mémoire, d'autant qu'il peut s'appuyer sur les politiques que nous avons mises en place sur le plan culturel... Si, parce que si nous n'avions pas mis en place le Deux Pièces Cuisine et si cette équipe n'avait pas intégré le Conservatoire, on ne serait pas en mesure aujourd'hui de demander ces subventions. Donc, nous nous réjouissons de cette démarche.

Par contre, nous sommes assez préoccupés... Vous allez me dire : « Je ne commande rien, je ne donne d'ordres à personne, rassurez-vous, c'est sur la place publique » ; par contre, on sait qu'il y a de gros problèmes de fonctionnement, au Conservatoire, notamment dans les relations avec les parents d'élèves qui sont surpris de la relation particulièrement tendue qui est entretenue avec principalement le directeur.

On voudrait savoir quelles dispositions vous comptez prendre pour rétablir une relation normale entre ce Conservatoire qui a été très connu, très réputé... Je sais que vous ne partagez pas les méthodes pédagogiques qui ont été défendues, mais les deux précédents directeurs de ce conservatoire étaient un inspecteur de la Musique et un compositeur lauréat du Prix de Rome, donc c'étaient des gens intéressés par ce qui s'y déroulait. J'ai l'impression que nous avons perdu beaucoup, d'un point de vue qualitatif, au sein de notre Conservatoire à Rayonnement Départemental.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai compris que vous aviez tout bien fait avant, M. BRAMY. A chaque fois que vous prenez la parole c'est pour nous dire que vous avez tout bien fait. Il se trouve que nous payons le passif, notamment en termes de dégradation des conditions.

Aujourd'hui, il y a le Territoire, il parle avec ses homologues, le Conservatoire d'Aulnay, de Drancy, et parfois il y a des examens communs pour les élèves. Je ne suis pas habilité à juger, mais on me dit que les élèves du Conservatoire du Blanc-Mesnil ont quelques lacunes en termes de musique et qu'ils sont bien en deçà du niveau des autres Conservatoires des villes à côté.

Donc, le directeur, qui a réuni les parents d'élèves (je n'étais pas présent) a souhaité être plus exigeant à l'égard des enseignants et monter le niveau des connaissances acquises au cours d'une année par les élèves. C'est tout. Quand on déplace le trait, il y a toujours des petites tensions, mais l'objectif est de dire que c'est bien, c'est une détente d'apprendre à jouer d'un instrument, mais on peut aussi avoir quelques exigences et demander aux enfants (certains le souhaitent) d'atteindre un bon niveau de la pratique musicale. Ce n'est pas le cas. En tout cas, quand vous comparez...

M. HERVE BRAMY :

Nous sortirons les bilans...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand on se regarde le nombril, tous, on est le meilleur, mais quand on se compare parfois on est déçu. En l'occurrence, nous avons été déçus.

M. HERVE BRAMY :

M. le Maire, je vous respecte, je ne me regarde pas le nombril...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais on se regarde tous le nombril de temps en temps ! Moi le premier.

M. HERVE BRAMY :

C'est pour cela que nous voulons échanger les informations, nous sortirons les nôtres, et vous les vôtres. On comparera. Ce n'est pas vrai, il y a des jeunes qui sont sortis de ce Conservatoire, qui sont devenus des professionnels...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais il y a toujours des exceptions !

M. HERVE BRAMY :

J'ai deux questions, excusez-moi, mais vous allez me répondre. Les parents paient, donc ils ont quand même le droit de participer aux décisions. On paie pour un service rendu... Si on n'a même plus le droit de débattre !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais qu'est-ce qui vous dit qu'ils ne participent pas ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

Si vous permettez, je vais répondre...

M. HERVE BRAMY :

La dernière question... M. BOUMEDJANE, c'est bien, puisque vous allez me répondre. Il semblerait que vous ayez annoncé que le Conservatoire, qui était pourtant une promesse inscrite à votre programme, ne serait pas réalisé durant ce mandat. Est-ce vrai ? Comme je ne veux pas faire de rumeur, je veux qu'on me confirme...

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je croyais qu'il était inscrit dans le vôtre ! Nous avons bien été obligés...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur ce point-là, je réponds. On a décidé de le placer, ce qui n'était pas prévu au départ, dans le projet des Tilleuls, pour obtenir une subvention supplémentaire de l'Etat. Nous sommes donc bien obligés de suivre le temps de développement du projet des Tilleuls.

Nous avons aussi dû aplatir le Dojo parce que l'arrivée du métro du Grand Paris nous oblige à le faire, et entre le temps où le Dojo sera détruit et le temps où le nouveau Dojo Descartes sera réalisé, nous sommes obligés de faire un Dojo provisoire parce qu'il faut bien que nos athlètes de haut niveau s'entraînent. Donc, on l'a placé à côté de la piscine, sur l'angle du rond-point de la Division Leclerc, là où on implantera ensuite le Conservatoire. Chaque chose en son temps, d'abord le Dojo provisoire et ensuite, on passera au Conservatoire.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Juste un mot, M. BRAMY. On peut effectivement se réjouir de pouvoir encore bénéficier d'une subvention, mais si on peut en bénéficier encore cette année c'est parce que le directeur, dès sa nomination, a remis de l'ordre dans la maison. Nous en avons déjà discuté, nous pourrions en discuter plus précisément, je sais que cela vous intéresse. Mais, je ne peux pas vous laisser dire que les parents des élèves sont agressés ou autre par M. DAMNIA NOVITCH, le directeur.

Il y a eu des évolutions pédagogiques, décidées par des professionnels et non pas par les parents, je vous le concède, mais c'est comme sur un plan scolaire : on ne demande pas l'avis des parents... L'avis est demandé en amont, vous savez bien qu'il y a des textes ministériels, un cadre. Les évolutions pédagogiques au sein de ce Conservatoire respectent le cadre. Après, il y a un différend chez certains représentants, notamment l'association de parents d'élèves l'APEC, sur historiquement ce qui faisait le cœur de ce Conservatoire, une méthodologie.

Aujourd'hui, une autre orientation est prise par la Direction. Je fais confiance à ces professionnels. Les changements peuvent parfois... Qu'il n'y ait pas 100 % d'adhésion chez les initiés, ceux qui défendent les usagers, j'entends, mais je fais confiance à la Direction. Il y a des évolutions pédagogiques qui vont dans le bon sens. Comme l'a répété M. le Maire, il y a des perspectives d'avoir un nouvel écrin qui rendra plus digne l'accueil des élèves et de la communauté éducative. Cela va se faire, pas dans deux ans, on connaît les délais, mais rapidement. Il y a une véritable volonté de la majorité de faire ce nouveau Conservatoire. Je pense qu'il sortira de terre à l'horizon de ces nouvelles années. Comme l'a dit M. le Maire, tout près de la Piscine du Parc le Dojo provisoire viendra occuper le terrain, et c'est ce terrain qui a été retenu pour accueillir le prochain Conservatoire de cette Ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la poursuite des projets « Initiation de construction d'un cursus du département des musiques actuelles à visée professionnelle » et « Initiation de construction d'un cursus des pratiques vocales enfant-adolescent-adulte en pratique amateur et à visée professionnelle » ;
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une demande de subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – D.R.A.C. Ile-de-France ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette demande de subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

21. CREATION DE TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION DU THEATRE DU BLANC-MESNIL – ANNEE 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Afin d'être plus proches des différents publics accueillis au Théâtre, il est nécessaire que nous déterminions des tarifs pour la mise à disposition de cet équipement culturel, pour que les utilisateurs puissent avoir une notion des frais engagés pour leur accueil, que ce soit dans le cadre d'une valorisation ou dans le cadre d'une mise à disposition réelle, facturée. Aujourd'hui, on cède le Forum à un certain nombre d'associations, qui ont parfois des exigences qui nous amènent à penser qu'elles n'ont aucune idée du coût que cela génère. On est content de le faire, encore faut-il prévoir une grille tarifaire et leur dire : « Vous voyez, ça coûte ça ». Voilà l'idée qui est derrière.

M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Je suis d'accord à condition (ça ne va pas vous plaire mais nous jouons notre rôle d'opposition)...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi dites-vous cela, d'entrée de jeu ?

M. HERVE BRAMY :

Parce que j'ai l'habitude, maintenant, et particulièrement ce soir.

Nous craignons... Nous vous demandons solennellement de ne pas étendre à une privatisation de cet équipement public... Il y a quand même un allant à la privatisation, que vous animez dans la Ville. Je ne reviens pas sur nos débats précédents. Nous ne souhaitons pas que ce soit le cas pour le Forum.

J'ai bien compris, vous nous dites que c'est pour fixer un prix pour que les utilisateurs, s'ils sont locaux, sachent combien cela coûte ; et si ce sont des extérieurs privés cela ramène des sous à la Ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ça.

M. HERVE BRAMY :

Ou au Forum. Ce sera pour la culture.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Théâtre, pas Forum ! Ça a changé de nom.

M. HERVE BRAMY :

C'est comme le Centre Alpha avec la Maison des Tilleuls, il y a encore...

M. KARIM BOUMEDJANE :

Si vous permettez, M. le Maire. M. BRAMY, c'est vous qui aviez privatisé le Forum, du temps du Forum c'était une association, c'était privatisé. Aujourd'hui, c'est revenu dans le giron du service public.

M. HERVE BRAMY :

D'accord, tant mieux, si c'est le cas. Par contre, des associations font de la culture dans cette Ville et n'ont toujours pas accès...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous parlez de celle qui fait de la politique, pas de la culture !

M. HERVE BRAMY :

Mais qu'est-ce que ça veut dire pour vous, faire de la politique ? C'est votre édito... Vous dites que vous ne faites pas de politique, mais votre éditorial d'aujourd'hui est purement politique. On est d'accord.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut bien expliquer les votes.

M. HERVE BRAMY :

C'est de la politique. La FAC des Citoyens n'est pas une association politique, si c'est celle dont vous parlez. C'est une association qui fait venir des scientifiques, des hommes de culture, et qui pose des sujets.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tous neutres !

M. HERVE BRAMY :

Attendez, M. le Maire, on va vous prendre sur ce terrain-là, publiquement et sérieusement. Ce n'est pas une association reconnue à caractère politique par la préfecture.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La préfecture ne retient pas ça, donc vous avez gagné d'avance.

M. HERVE BRAMY :

Si ! Les partis politiques sont des associations à caractère politique...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, ne me prenez pas pour un gogo ! On connaît bien...

M. HERVE BRAMY :

Mais les liens ! Vous n'en avez pas, avec des associations au Blanc-Mesnil ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Politiques ?

M. HERVE BRAMY :

Oui, ça j'en suis sûr !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non.

M. HERVE BRAMY :

Vous n'avez pas de réseaux ? Vous ne les appelez pas le jour des élections, dans les associations ? Ils viennent me le dire, à moi !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai des réseaux, mais pas d'associations amies qui font de la politique...

M. HERVE BRAMY :

Qu'est-ce qu'une association amie ?

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Vous êtes en train de dire qu'on appelle les associations le jour des votes ? C'est ce que vous venez de dire, ou de laisser sous-entendre ! Il y a des choses que je peux entendre et des choses que je ne peux pas entendre ! Amenez-moi un président d'association...

M. HERVE BRAMY :

Mais je n'ai pas dit ça, donc je refuse d'entendre votre réponse, Madame !

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Que venez-vous de dire, juste avant ?

M. HERVE BRAMY :

Non, je n'ai pas dit ça, j'ai dit que vous aviez des réseaux, et des réseaux dans les associations.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, laissez parler Mme COMAYRAS, soyez courtois ! M. BRAMY, c'est moi qui donne la parole ! Mme COMAYRAS.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je tiens juste à m'offusquer sur le fait qu'on puisse dire qu'on appelle les associations le jour des élections. Nous n'appelons ni les associations, ni les membres d'associations !

M. HERVE BRAMY :

Je n'ai pas dit ça. J'espère que ce sera au procès-verbal, tout ça !

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Bien sûr !

M. HERVE BRAMY :

Je veux juste finir. Vous dites que vous mettez un tarif pour la mise à disposition d'associations locales pour qu'elles sachent combien ça coûte ; je vous pose la question, pour la FAC des Citoyens, mais il y en a peut-être d'autres : pourquoi est-il refusé à cette association de pouvoir bénéficier des locaux municipaux (donc même plus associatifs) ? A laquelle on indiquera le prix de la prestation qui sera mise gracieusement...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, je ne vais pas répéter 10 000 fois la même chose. Vous avez la réponse.

M. HERVE BRAMY :

Je dis qu'il y a discrimination. On ferme le débat...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais très bien ! Allez !

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la création de tarifs pour la mise à disposition du Théâtre du Blanc-Mesnil à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- APPROUVE la grille des tarifs ainsi qu'il suit :

Tarifs Pour la mise à disposition du Théâtre	
Théâtre en ordre de marche / jour Salle BARBARA	2 500 € T.T.C.
Théâtre en ordre de marche / jour Auditorium BETSY JOLAS	1 500 € T.T.C.
Galerie CHRISTIAN BOLTANSKI / jour	750 € T.T.C.
Régisseur son/lumière/plateau Taux horaire brut revalorisable en fonction de la grille des salaires des intermittents du spectacle auquel seront ajoutées les charges	18 € bruts de l'heure
Frais de repas forfait/repas pour les intermittents du spectacle	14 €

- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

22. CONCOURS DEPARTEMENTAL DES ECOLES FLEURIES POUR ET PAR L'ENFANT – ANNEE 2016/2017
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, cela se pratique en Ville depuis longtemps. Pour l'année scolaire 2016/2017, deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, s'étaient inscrites à cette initiative. La Ville attribue cette subvention aux écoles.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE ces subventions aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) comme suit :

Ecoles	Nbre de classes	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
Maternelles					
P. Langevin	5	250 €	364 €		614 €
Rose Blanc	3	250 €	218 €		468 €
<i>Sous total</i>	8	500 €	582 €	0 €	1 082 €
Elémentaires					
J. Jaurès 1er prix	1	250 €	73 €	100 €	423 €
A. et J. Lurçat	2	250 €	145 €		395 €
<i>Sous total</i>	3	500 €	218 €	100 €	818 €
<i>Total</i>	11	1 000 €	800 €	100 €	1 900 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

23. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR LE PLAN DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS AU MULTI-ACCUEIL ROBERT FREGOSSY

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le plan de rénovation équipement d'accueil de jeunes enfants ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante ;

- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

24. MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN A L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA VILLE

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter pour, mais on voudrait savoir si et comment les parents ont été associés un peu à l'élaboration de ce règlement intérieur, le cas échéant, parce que ce sont parfois des règlements standards.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, il y a eu un questionnaire.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur commun à l'ensemble des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Ville ;
- AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

25. REMPLACEMENT DE MME PATRICIA BOUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION M.I.R.E.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Patricia BOUR ne peut plus représenter la Ville au sein de l'association et c'est Jean-Philippe RANQUET qui propose de lui succéder. Je pense que nous pouvons voter à main levée ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour le remplacement de madame Patricia BOUR Conseil d'Administration de l'association M.I.R.E., conformément au règlement intérieur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'élection de Jean-Philippe RANQUET ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne prenons pas part au vote, nous vous laissons... Ce sera plus simple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PROCÈDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E), au scrutin uninominal à mains levées, comme suit :

Votants : 43

Blancs et nuls : /

Exprimés : 32

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 32 voix.
M. Jean-Philippe RANQUET, Adjoint au Maire.

- PROCLAME élu pour siéger au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E) :
- M. Jean-Philippe RANQUET, Adjoint au Maire

30. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
107	12.04.17	Marché passé selon la procédure adaptée pour le désherbage de la voirie communale.
108	18.04.17	Convention de mise à disposition de locaux à l'association A.C.A.S au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.

109	19.04.17	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation de séjours pour les seniors de la Ville du Blanc-Mesnil- année 2017
110	19.04.17	Marché à procédure adaptée pour la couverture de trois courts de tennis au stade Paul Eluard.
111	24.04.17	Appel d'offres ouvert concernant l'extension de l'installation d'un système de vidéoprotection, travaux de déploiement d'infrastructures fibre optique, travaux de génie civil associés - Phase 3.
112	25.04.17	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Maxime Gorki 124 rue Victor Hugo au Blanc-Mesnil.
113	26.04.17	Mise à disposition de locaux - Convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise et des Classes d'Environnement pour l'organisation de classes découvertes au centre de vacances de Nanteuil-le Haudouin.
114	27.04.17	Marché à procédure adaptée concernant la création graphique et l'édition de supports de communication pour le Théâtre du Blanc-Mesnil.
125	02.05.17	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'école maternelle centre d'Estrée-Saint-Denis (60) pour l'organisation de classes découvertes au centre de vacances de Nanteuil-le-Haudouin.
126	02.05.17	Emprunt ARKEA d'un montant de 10 584 905,00 €.
127	11.05.17	Marché à procédure adaptée concernant l'acquisition de livres de bibliothèque et de livres de fin d'année.

128	12.05.17	Convention de prestation avec M. Frédéric REGENT, conférencier.
129	15.05.17	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'association Comtech Formation pour l'organisation de formation au centre de vacances de Nanteuil-le-Haudouin.
130	15.05.17	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'école Pajol de Paris 18e pour l'organisation de classes découvertes au centre de vacances de Nanteuil-le-Haudouin.
131	15.05.17	Cession à titre onéreux de 3 chevaux.
132	16.05.17	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du lot n° 43 de la copropriété sise 37 à 45 rue Pierre-Sémard cadastrée AT 782 et AL 561 au Blanc-Mesnil appartenant à la SCI ALISOF représentée par Monsieur Rachid CHALABI.
133	16.05.17	Acquisition par exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial du fonds de commerce sise 41 rue Pierre Sémard au Blanc-Mesnil appartenant à la société Tabac de la gare représentée par Monsieur CANTAVE John.
134	17.05.17	Tarification des activités municipales. Actualisation des barèmes du quotient familial - Année 2017/2018.
135	17.05.17	Application des tarifs des activités péri et extra scolaires à compter du 1er septembre 2017.
136	17.05.17	Application des tarifs des activités sportives à compter du 1er septembre 2017.
137	17.05.17	Application des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental à compter du 1er septembre 2017.
138	18.05.17	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation de la manifestation "Symphonie sur l'herbe".

139	19.05.17	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation d'un séjour en Croatie ou Slovénie pour les jeunes Blanc-Mesnilois de 15 à 17 ans.
140	19.05.17	Appel d'offres ouvert concernant l'acquisition de produits lessiviels, matériels et produits d'entretien.
141	19.05.17	Marché à procédure adaptée pour la fourniture, la mise en œuvre et le maintien en conditions opérationnelles d'un cluster pare-feu.
142	22.05.17	Régie d'avances du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Elargissement du cadre des dépenses autorisées.
143	24.05.17	Marché à procédure adaptée pour l'entretien de la piscine du Parc et de la piscine de kinésithérapie du CMS Rouquès.
144	29.05.17	Marché passé en procédure adaptée pour la réalisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2017.
145	30.05.17	Marché à procédure adaptée concernant la fourniture de liseuses pour les élèves de CM2.
146	31.05.17	Création de régies temporaires pour les séjours organisés par le service seniors.
147	31.05.17	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Jules Ferry sis 2 rue Robert Planquette au Blanc-Mesnil
148	31.05.17	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement 1er étage gauche sis 2 rue Albert Thomas au Blanc-Mesnil.
149	31.05.17	Marché à procédure adaptée relatif à l'optimisation de la politique tarifaire des services communaux de la Ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons atteint la fin de l'ordre du jour. Il y a une question orale de l'opposition. Je vous donne la parole.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci, M. le Maire.

Vous le savez, mardi dernier, plusieurs dizaines d'agents municipaux se sont rassemblés à l'appel du syndicat CGT pour protester et exprimer publiquement la problématique de la souffrance au travail au sein de notre collectivité.

De nombreux témoignages émanant de plusieurs services municipaux ont permis de révéler l'ampleur du phénomène et de mesurer, sans doute encore insuffisamment, la gravité des dommages causés par les pressions, qu'elles soient organisationnelles et/ou hiérarchiques, subies par les agents municipaux.

Cette situation n'est pas, pour notre Groupe, à considérer comme (vous l'avez dit tel quel dans la presse) « une affabulation de la CGT », et est malheureusement corroborée par des constats faits par des médecins du travail et par l'agent chargé des fonctions d'inspection qui est l'équivalent de l'inspecteur du travail pour la fonction publique.

Ces professionnels de la santé et du droit du travail parlent entre autres (je cite) : de « risque de suicide manifeste et de risque psychosocial grave ». Minorer, voire ignorer, de telles observations, n'est pas acceptable. Un chef d'entreprise, tel que vous aimez à vous présenter, ne peut et ne doit pas méconnaître ses responsabilités lorsque de tels constats sont posés. De plus, les agents municipaux ne sont pas vos salariés, mais les agents de la fonction publique au service de la population de notre Ville. Aussi, nous souhaitons que ce problème grave posé à notre collectivité puisse être traité de manière sérieuse, dans le respect de tous et de toutes.

La CGT porte des propositions et souhaite en débattre avec vous dans le cadre d'un dialogue social réel, constructif et apaisé.

Nous vous demandons donc : quand allez-vous recevoir une délégation de salariés, comme la CGT vous le demande depuis longtemps maintenant ? Et que comptez-vous entreprendre pour mettre fin à tous les phénomènes générant de la souffrance et du mal-être au travail ?

Nous vous demandons également de nous associer à toutes les démarches que vous comptez entreprendre, et de nous communiquer tout document relatif à ce dossier.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La CGT, je ne reçois pas. Je leur ai dit, je ne reçois pas les gens qui m'insultent. Personne.

J'ai reçu à mon arrivée tous les syndicats, pour un petit-déjeuner. Je leur ai dit qu'on allait bouger les choses, qu'on allait le faire ensemble, et depuis ce temps-là la CGT souhaite être reçue seule, ce qui n'est pas possible.

J'ai deux éléments de réponse à vous donner.

Parlons du temps de travail annuel, légal, qui était avant le passage aux 35 heures de 1 786 heures. Lors du passage aux 35 heures, on a dit aux agents de la Ville : « On passe aux 35 heures, ou on reste aux 37 heures et vous avez 12 jours de RTT » et dans la réalité on est passé aux 35 heures, 1 607 heures, donc, taux annuel légal, et ils ont eu quand même les 12 jours de RTT. C'est-à-dire qu'au Blanc-Mesnil, on ne travaille que 1 512 heures par an ; on travaille moins au Blanc-Mesnil que dans les villes voisines. C'est une réalité qu'on ne peut pas nier.

Quand j'entends « souffrance au travail », que les gens sont maltraités, je me dis qu'il suffit de regarder objectivement les choses pour constater qu'on travaille moins au Blanc-Mesnil. C'est un fait, d'ailleurs cela a été mentionné par la Chambre Régionale des Comptes, avant notre arrivée, et il est probable... Comme vous le savez, on a un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en ce moment, c'est très bien, c'est une bonne chose, je pense qu'il va mentionner à nouveau qu'au Blanc-Mesnil on travaille moins qu'ailleurs. C'est une réalité, c'est comme ça.

Deuxième élément que je souhaite porter à votre connaissance : il y a une étude officielle, menée par un organisme qui s'appelle Sofaxis, qui est parue en novembre 2015, qui nous dit que le taux d'absentéisme pour maladie (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée) a progressé de 17 % entre 2007 et 2014 dans les collectivités territoriales. Pas simplement au Blanc-Mesnil. On n'est pas meilleur que les autres, mais on n'est pas pire que les autres.

L'augmentation de l'absentéisme frappe donc l'ensemble des collectivités et la commune de Blanc-Mesnil ne fait pas exception.

De plus, cette étude démontre que la comparaison entre les collectivités de même strate n'est pas judicieuse en la matière puisque le taux d'absentéisme semble dépendre du nombre d'agents employés. Plus il y a d'agents, plus le taux d'absentéisme progresse. Ces statistiques sont données par un organisme tout à fait officiel. Il n'est donc pas possible de laisser à penser qu'au Blanc-Mesnil l'augmentation de l'absentéisme ne serait que la traduction d'une dégradation des conditions de travail, puisque c'est pareil ailleurs.

Le dossier « absentéisme » est effectivement important et sept chantiers sont d'ores et déjà identifiés et devront être rapidement lancés.

1. Mettre en place une gestion de suivi de la maladie ordinaire au moyen de tableaux d'indicateurs et de suivi par direction.
2. Systématiser l'entretien de reprise d'activité : donner du sens au rôle de l'agent à son retour, constater l'absence et analyser sa cause, et prendre des engagements réciproques.

3. Favoriser la reconversion professionnelle, ou comment anticiper l'inaptitude physique : mobilité des agents, parcours de formation, réponses au vieillissement des agents, pénibilité des métiers, etc.
4. Mettre en place un plan de prévention contre les TMS (troubles musculo-squelettiques) : gestes de posture ; et les RPS. Traitement efficace de tous les signalements, questionnaires permettant d'analyser et de suivre différents aspects du travail et de la santé (conditions de travail). La mise en place d'un groupe de travail a été actée lors du dernier CHSCT du 18 avril 2017.
5. Renforcer le contrôle médical ; suite à la loi de finance pour 2017 le contrôle est facilité. Le service contrôle médical de notre assureur pourra enfin bénéficier d'une légitimité juridique et donc d'une efficacité coercitive.
6. Augmenter la part de la variation du régime indemnitaire liée à l'absentéisme, dans la prochaine refonte du régime indemnitaire. Cela me paraît normal de récompenser ceux qui sont présents et qui ont beaucoup moins d'absences. Il est bien clair qu'on a le droit d'être absent pour maladie, bien évidemment.
7. Généraliser la baisse du nombre de jours ARTT en fonction de l'absentéisme. Le rappel de la règle sera fait dans le règlement intérieur, actuellement en cours de lecture, avant présentation aux partenaires sociaux.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance en réponse à votre question. On n'est probablement pas meilleur au Blanc-Mesnil qu'ailleurs, mais on travaille moins et on n'est pas pire qu'ailleurs.

Merci de votre attention.

M. DIDIER MIGNOT :

Un commentaire rapide. Vous comparez à ailleurs ; ce qui n'est pas pareil qu'ailleurs, également, c'est que des professionnels de santé et des agents de l'Inspection du travail parlent de risque de suicide manifeste et de risque psychosocial grave. Ce n'est pas pareil qu'ailleurs, convenez-en !

Donc, la question posée aujourd'hui à l'employeur que vous êtes, par-delà tout ce que vous expliquez, même si le service DRH a été décapité et privé de bon nombre de compétences pendant trois ans, est que quand des professionnels de santé parlent de risque de suicide manifeste, il n'y ait pas de réponse apportée à cela.

Nous avons écouté votre réponse, M. le Maire, mais permettez-moi d'insister sur ce sujet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler que lorsque Mme ASCOUA, si vous faites allusion à elle, est partie... J'entends encore les bouchons de champagne sauter ! Si quelqu'un a été brutal avec le personnel, c'est bien Mme ASCOUA !

M. DIDIER MIGNOT :

Je parle des compétences...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je termine, si vous permettez. Quant aux tentatives de suicide avant 2014, je tiens la liste à votre disposition. Il y a notamment un Monsieur au CTM, qui est d'ailleurs beaucoup plus heureux maintenant, il était temps de le descendre parce qu'il se suicidait sur son lieu de travail. Donc, on peut toujours trouver des choses. On essaie de faire en sorte que le personnel vive mieux, il n'a pas toujours été bien traité, y compris par le passé.

Quant aux appréciations des médecins du travail, dans les collectivités d'à côté je me demande bien ce qui vous permet de dire qu'il n'y a pas eu d'appréciations du même type.

On n'est probablement pas meilleur au Blanc-Mesnil qu'ailleurs, mais on travaille moins et encore une fois, on n'est peut-être pas meilleur, mais on n'est pas pire qu'ailleurs ; en tout cas, on travaille moins ici.

Merci. Ce Conseil Municipal est terminé. Prochain Conseil Municipal le 28 septembre.

Bonnes vacances entre-temps à tous.